

Clubs ATL - Les Clubs

Qu'est-ce que l'ATL ?

- activités autonomes encadrées
- animations éducatives, culturelles ou sportives
- pour les enfants de 2,5 à 12 ans
- en dehors du temps scolaire: avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires

HISTOIRE

- 1999 : Arrêté de la Communauté Française fixant le Code de qualité de l'accueil
- 2001-2003 : Appel à projet ATL en Communauté Française
- 3 juillet 2003 : Vote du Décret ATL
- 26 mars 2009 : Modification du Décret ATL

Fondamentaux

- Viser l'épanouissement global des enfants
- Favoriser la cohésion sociale en développant l'intégration de publics différents dans un même lieu.
- Concilier la vie familiale avec la vie professionnelle
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants

Comité de Gestion nationale l'Accueil des enfants

- Lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination
- Lieu d'analyse des problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre
- Organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation (état des lieux, programme CLE, plan d'action, rapport d'activité, etc.)

Quelques définitions membres

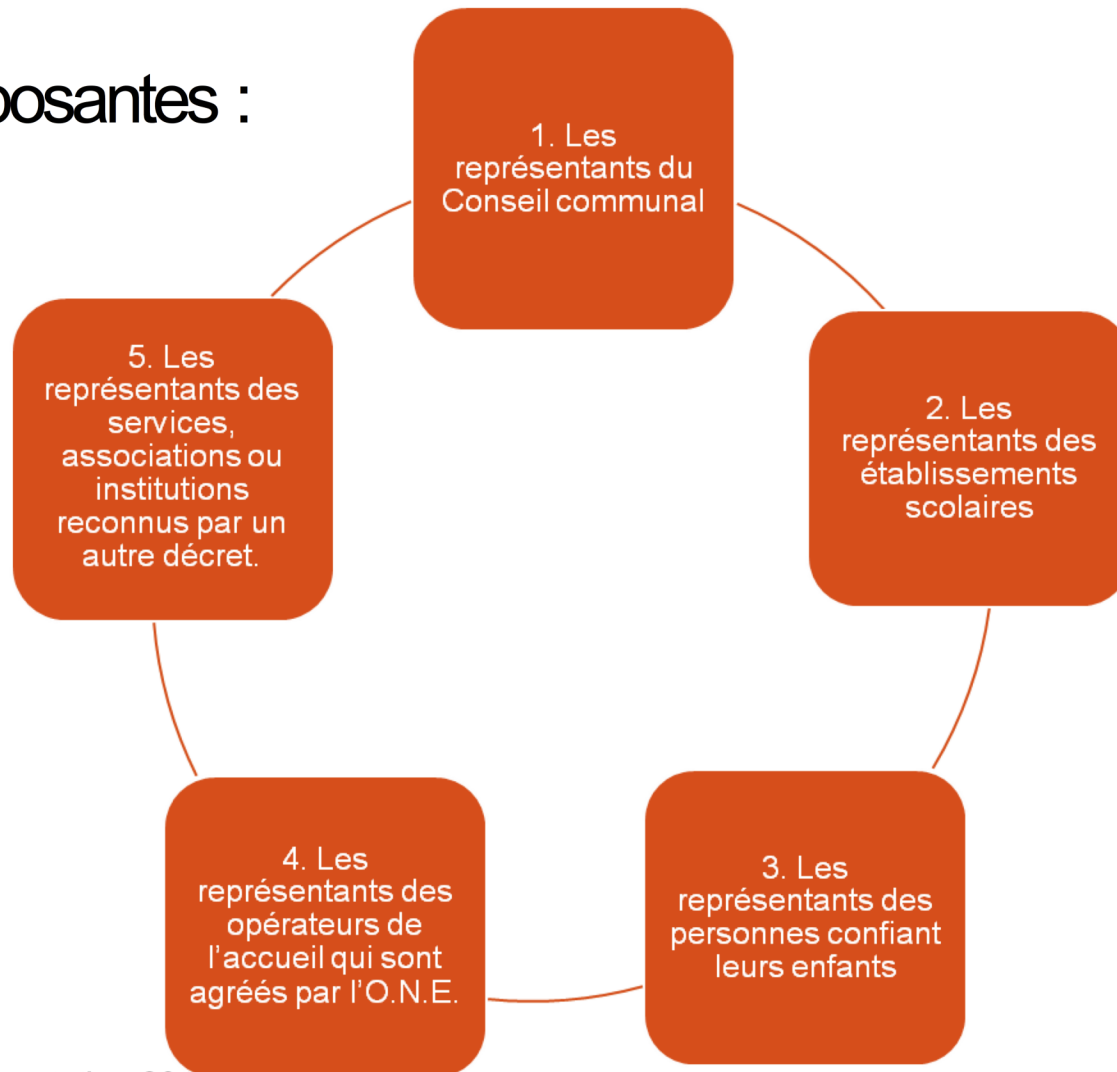
- **S'intégrer activement**
prendre une part active dans la réflexion, le débat, la diffusion des informations, la réalisation de documents, etc.
- **Représentatif** :
être le représentant d'un secteur et faire des choix pour la collectivité
- **Réunir**
minimum 2 réunions par an

CLAE communale

1. Elaboration d'une convention à signer entre la commune et l'O.N.E.
2. Réalisation d'un Etat des lieux : clarification de l'offre d'activités sur le territoire communal et analyse des besoins de la population locale
3. Elaboration d'un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance : programme présentant des axes de travail, pour une période de 5 ans, selon les besoins relevés dans l'état des lieux
4. Evaluation du Programme CLE : à 2 reprises sur la période des 5 ans
5. Réalisation annuelle d'un plan d'action et d'un rapport d'activités

Composition de la CCA

5 composantes :



Siège de la CCA

consultative:

- Le(s) coordinateur(s) de l'Accueil Temps Libre
- Un représentant de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF
- Un coordinateur accueil de l'O.N.E.
- Toute personne invitée par la CCA

Fonctionnement

- La CCA élabore son règlement d'ordre intérieur et l'arrête à la majorité absolue, celui-ci détermine le mode de fonctionnement de la CCA.

Il comprend au moins :

- les modes et délais de convocation
 - les procédures de délibération.
 - la possibilité de mettre sur pied des sous commissions
-
- La CCA se réunit au moins 2 fois par an

coordinateur

Les 3 missions générales du coordinateur ATL :

- soutenir le membre du Collège des Bourgmestre et Echevins en charge de l'ATL, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre
- sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil
- soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune

Coordination Accueil Temps Libre

Fin de la présentation